

## **DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE Consentie au Chef de service Territoires Environnement**

Le Président,

Vu les articles R 511-64, R 511-69 et R 512-5 du Code Rural (livre 5)

Sur proposition du Directeur Général,

DECIDE, à compter de la date de la présente, de donner délégation à Madame **Françoise PIERSON**, chef de service Territoires Environnement, à l'effet de signer au nom du président :

### **1) Les états de frais de déplacements**

- des agents rattachés au service dont elle a la responsabilité,
- des membres des commissions et des groupes qui leur sont rattachés à l'exclusion des membres du Bureau,

*COR Territoires Environnement  
COR Forêt Bois*

- des membres des groupes projets validés et rattachés au service dont elle a la responsabilité.

### **2) Les attestations de service fait des dépenses du service dont elle a la responsabilité**

Tous les documents signés par Madame Françoise PIERSON, dans le cadre de la présente délégation seront signés "*Pour le Président et par délégation, Françoise PIERSON, Chef de service Territoires Environnement.*"

.../...

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Fait à Valparc, le 19 décembre 2016

Le Président de la Chambre régionale  
d'agriculture Bourgogne Franche-Comté

Christian DECERLE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.